



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/10418  
S/11894  
3 décembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trentième session  
Points 27 et 124 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trentième année

Lettre datée du 3 décembre 1975, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée le Chargé d'affaires de la Syrie le 26 novembre 1975 (A/10390-S/11886), dans laquelle il tente visiblement de nier la responsabilité de la Syrie dans le récent attentat commis à Ramat Hamagshimem et dans d'autres attaques lancées depuis ce pays contre Israël.

L'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes signé le 31 mai 1974 (S/11302/Add.1) prévoit dans son paragraphe A que :

"Israël et la Syrie respecteront scrupuleusement le cessez-le-feu sur terre, sur mer et dans les airs et s'abstiendront de toute action militaire à l'encontre l'un de l'autre..."

Les deux parties ont donc le devoir d'observer scrupuleusement le cessez-le-feu conclu entre elles et ont l'obligation d'empêcher toute violation du cessez-le-feu qui trouve son origine dans leur territoire respectif.

A la suite d'une réunion du Cabinet le 1er décembre 1975, le Gouvernement israélien a publié une déclaration dont voici un extrait :

"Israël continuera à observer sur une base de stricte réciprocité l'Accord sur le dégagement, dans toutes ses parties et avec toutes les conséquences qu'il entraîne, y compris la prévention des actes de terrorisme. Le Gouvernement israélien tiendra la Syrie responsable de toute activité meurtrière perpétrée par des terroristes provenant du territoire syrien."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 27 et 124 de l'ordre du jour et comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(signé) Chaim HERZOG